

2008/929 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION "LA VILLE A VELO" SISE 10, RUE SAINT POLYCARPE A LYON 1ER (DIRECTION DÉPLACEMENTS URBAINS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 10 novembre 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Membre du regroupement d'associations « Pignon sur rue », l'Association « La Ville à Vélo » a pour vocation la promotion du vélo comme moyen de transport dans l'agglomération lyonnaise.

A ce titre, elle participe aux réunions de concertation de la Ville, du SYTRAL et du Grand Lyon concernant les déplacements urbains et l'usage du vélo en ville. De plus, elle organise mensuellement une balade urbaine nocturne.

Par ailleurs, elle propose un « manuel pour la ville à vélo » qui se présente comme un guide pratique pour le cycliste urbain potentiel et sensibilise sur la conduite à tenir et les règles de sécurité à respecter en ville (mise en place de la vélo-école). De nombreuses informations sont également disponibles sur son site internet.

Compte tenu de l'intérêt que présentent ses activités, je vous suggère d'allouer à l'Association « La Ville à Vélo » une subvention de 1 000 euros au titre de l'année 2008. »

Vu l'avis émis par le Conseil du 1^{er} arrondissement ;

Ouï l'avis de sa Commission Déplacements – Voirie – Sécurité – Ecologie Urbaine ;

DELIBERE

1- Une subvention de 1 000 euros est allouée à l'Association « La Ville à Vélo » sise 10, rue Saint Polycarpe à Lyon 1^{er}.

2- La dépense en résultant, subvention n° 2008-02773, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, de la Direction des Déplacements Urbains, à l'article 6574, fonction 820, au programme COMVELO, opération SUB.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

J.L. TOURAINE